

L'aide médicale à mourir et le don d'organes



Vous avez fait une demande contemporaine d'aide médicale à mourir et vous songez au don d'organes après votre décès. Cette fiche vous explique comment cela se passe pour vous aider à prendre une décision.

Pour plus d'information sur l'aide médicale à mourir, consultez la fiche [L'aide médicale à mourir - Les étapes d'une demande contemporaine.](#)

Pourquoi choisir le don d'organes ?

Au Québec, des centaines de personnes sont sur une liste d'attente pour une greffe. Les donneurs sont rares. À peine 1 % des décès à l'hôpital peuvent mener à un don d'organes.

Chaque personne qui donne ses organes sauve jusqu'à 8 vies. Ce geste généreux peut apporter du réconfort au donneur et à ses proches.

Qu'est-ce qui arrive si je veux donner mes organes ?

- La demande d'aide médicale à mourir doit d'abord être acceptée. Puis, une infirmière de liaison ou un coordonnateur de Transplant Québec vient vous voir pour vous donner de l'information sur le don d'organes.
- L'équipe de Transplant Québec vous rencontre une deuxième fois pour répondre à vos questions. Si vous acceptez de donner vos organes, vous devrez signer un formulaire de consentement. **Votre famille doit en être informée.**

- Avec votre équipe de soins, vous décidez du moment où vous allez recevoir l'aide médicale à mourir.
- Si vous n'êtes pas hospitalisé, vous entrez à l'hôpital 24 à 36 heures avant le moment prévu du décès. Durant cette période, vous passez les tests suivants :

Ces tests servent à vérifier l'état de vos organes.

- Vos proches peuvent être présents. Vous n'avez qu'à dire à l'infirmière de liaison combien de personnes seront là.
- Lorsque le moment approche, on vous transfère au bloc opératoire.
- Vos proches devront porter des survêtements sans microbes (stériles), mais ils peuvent apporter de petits objets et de la musique.



Notez que les enfants sont les bienvenus. Voir leur proche en fin de vie ou décédé peut les aider à vivre leur deuil.

- Le moment venu, un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée vient vous donner l'aide médicale à mourir. Vos proches peuvent rester à vos côtés tout au long du processus.
- Si vos proches le désirent, Transplant Québec fait un suivi avec eux dans les 24 heures après les greffes pour leur dire si elles ont bien eu lieu.

En tout temps, vous pouvez changer d'idée et annuler le don d'organes. Cela n'a aucun effet sur l'aide médicale à mourir. Vous pourrez quand même la recevoir comme prévu.

Puis-je savoir quels organes je pourrai donner ?

Oui. L'équipe vous mettra au courant des résultats des tests.



IMPORTANT

Les tests ne permettent pas de trouver toutes les maladies. Parfois, les chirurgiens découvrent que les organes sont malades pendant le prélèvement. Le don d'organes doit alors être annulé. Dans ce cas, l'infirmière de liaison reste disponible pour offrir du soutien aux proches.

Est-il possible de faire un rituel de fin de vie ?

Oui, vous le pouvez. Selon le rituel souhaité, on vous dira à quel endroit cela pourra se faire.



Des cérémonies sont organisées chaque année en l'honneur des donneurs et de leur famille. Vos proches peuvent y participer s'ils le veulent.

Mon corps pourra-t-il être exposé ?

Oui. Même après le don d'organes, votre corps pourra être exposé. Il n'y aura sur lui aucune trace visible des opérations.

Quel soutien existe pour mes proches ?

Le personnel de l'hôpital et l'infirmière de liaison les épaulent tout au long du processus de fin de vie et de don d'organes. Vos proches peuvent leur parler s'ils ont des questions ou s'ils ont besoin d'aide.

De plus, une rencontre peut être organisée avec un psychologue, une travailleuse sociale ou un intervenant en soins spirituels, selon les besoins. Vos proches peuvent en parler à l'équipe de soins si cela les intéresse pour eux-mêmes ou pour leur enfant.

Enfin, l'infirmière de liaison les appelle 2 mois après votre décès pour leur offrir du soutien.



Est-ce que mes proches pourront savoir qui a reçu mes organes ?

Non. Comme le don d'organes est confidentiel, Transplant Québec ne peut pas dire à vos proches qui a reçu vos organes. Toutefois, ils pourront savoir quels organes vous avez donnés. Ils pourront aussi envoyer des cartes aux receveurs par le biais de Transplant Québec. Voir les ressources utiles à la fin de la fiche.

À qui m'adresser pour avoir de l'aide ou poser des questions ?

Pour toute question au sujet de l'aide médicale à mourir, contactez la conseillère en soins spécialisés.

☎ **514 890-8000, poste :**

Si vous avez des questions au sujet du don d'organes, contactez l'infirmière de liaison.

☎ **514 890-8000, poste 25718**



RESSOURCES UTILES

Transplant Québec :

1 855 373-1414

transplantquebec.ca

Pour savoir comment envoyer des cartes de vœux aux receveurs, cliquez sur l'onglet Famille de donneur → Donner ou recevoir des nouvelles.

Il existe d'autres fiches santé du CHUM. Demandez à votre équipe de soins quelles fiches peuvent vous aider.



Vous pouvez aussi les lire sur Internet.

chumontreal.qc.ca/fiches-sante



BLOC-NOTES



Questions



Personnes-ressources et contacts

Le contenu de ce document ne remplace en aucun cas les conseils de votre professionnel de la santé.

Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal
chumontreal.qc.ca

